



## Table des matières

Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) ---	2
Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----	6
Traitement AINS* (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----	10
Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) -----	14



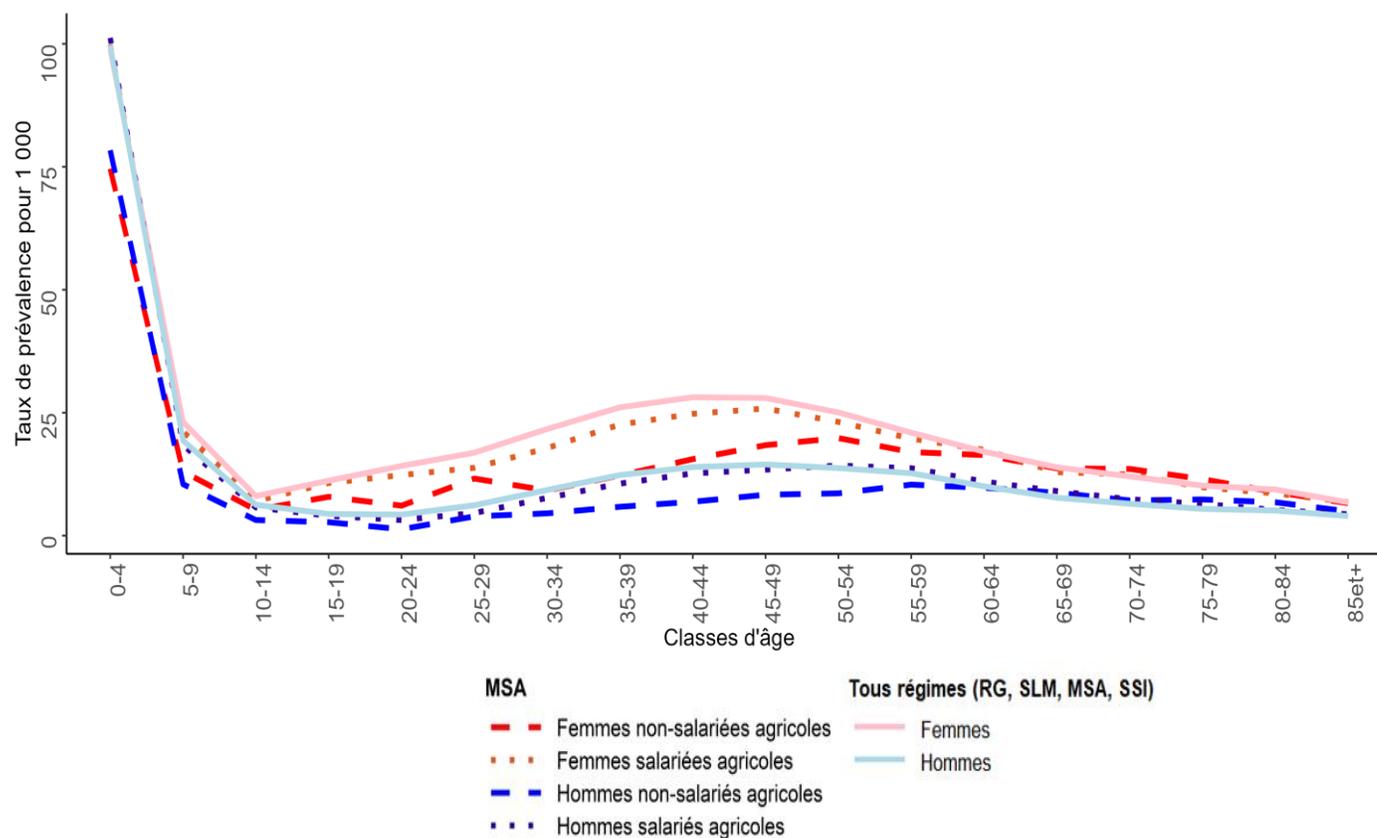
## Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2022

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 39 430
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 0,69 %
- Taux de prévalence : 13,7 ‰
- Âge moyen : 39 ans – Âge médian : 43 ans
- Répartition hommes/femmes : 44 % / 56 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 28 374

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs\* et coût

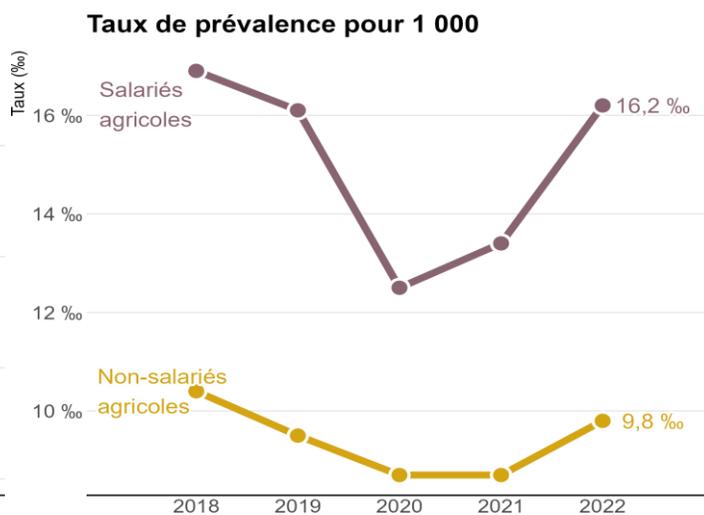
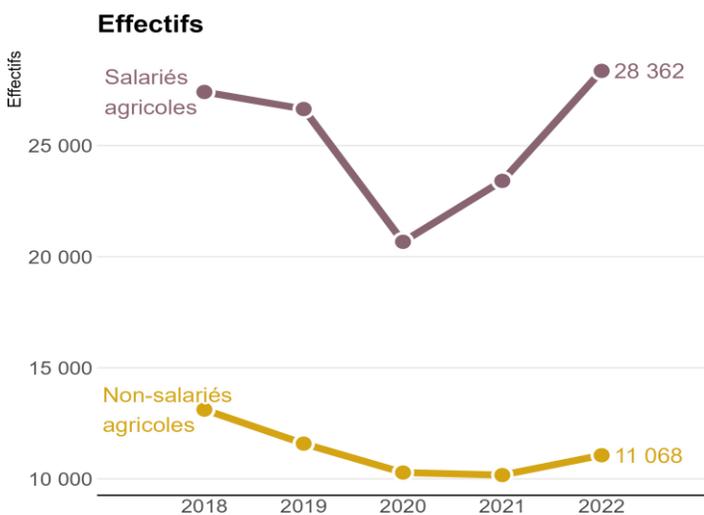
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	11 068	81,3	***
Salariés	28 362	94,8	***

Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
39 430	57 626 151€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

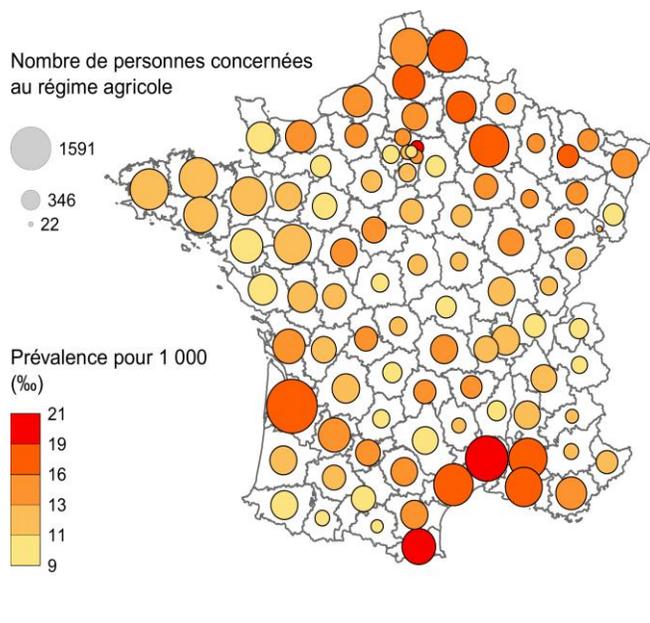


Source: SNDS

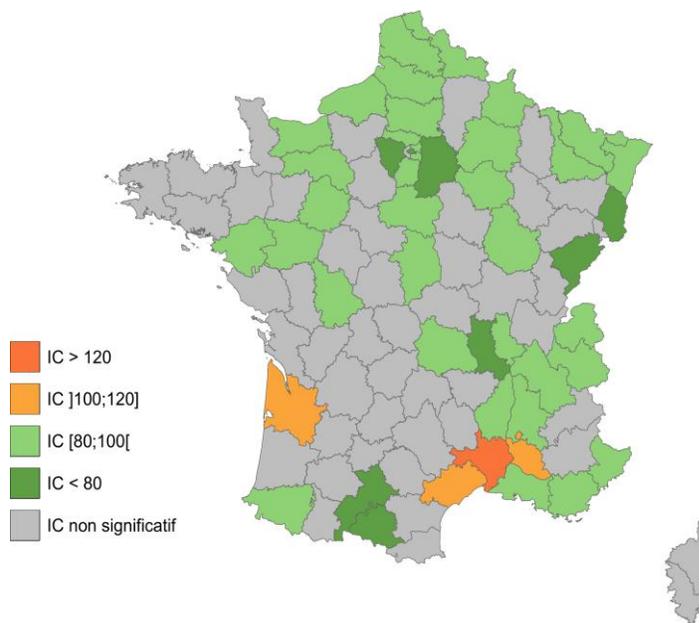


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement antalgique ou anti-inflammatoire (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA\_CAT\_EXC) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'antalgiques, et/ou 6 délivrances d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, et/ou 6 délivrances de corticoïdes oraux, dans l'année n, mais qui n'ont pas de pathologies (donc en particulier sans prise en charge pour ALD) ou autres traitements chroniques repérés, ni de maternité, ni d'hospitalisations l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



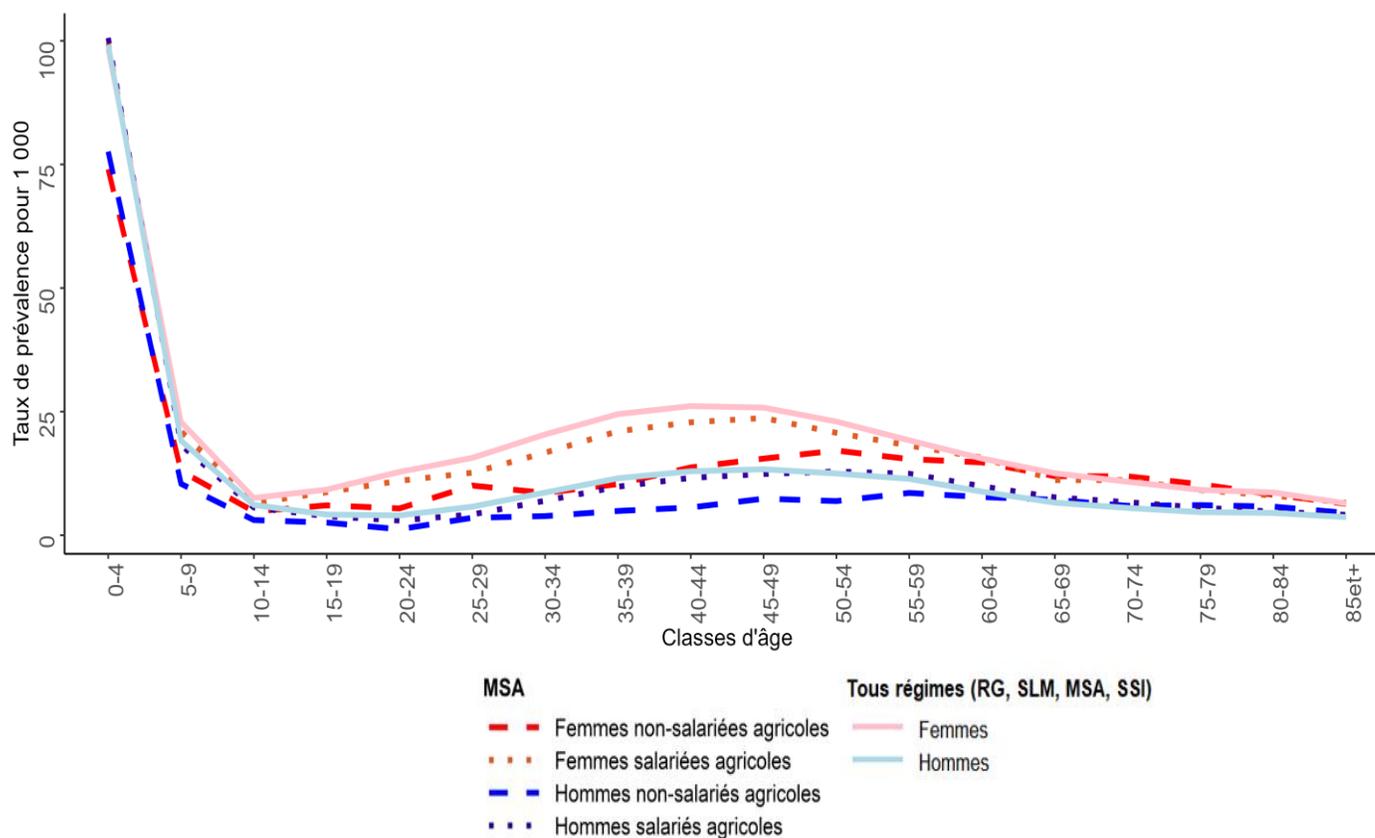
## Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2022

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 36 423
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,05 %
- Taux de prévalence : 12,7 ‰
- Âge moyen : 37,9 ans – Âge médian : 41 ans
- Répartition hommes/femmes : 43,8 % / 56,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 26 469

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



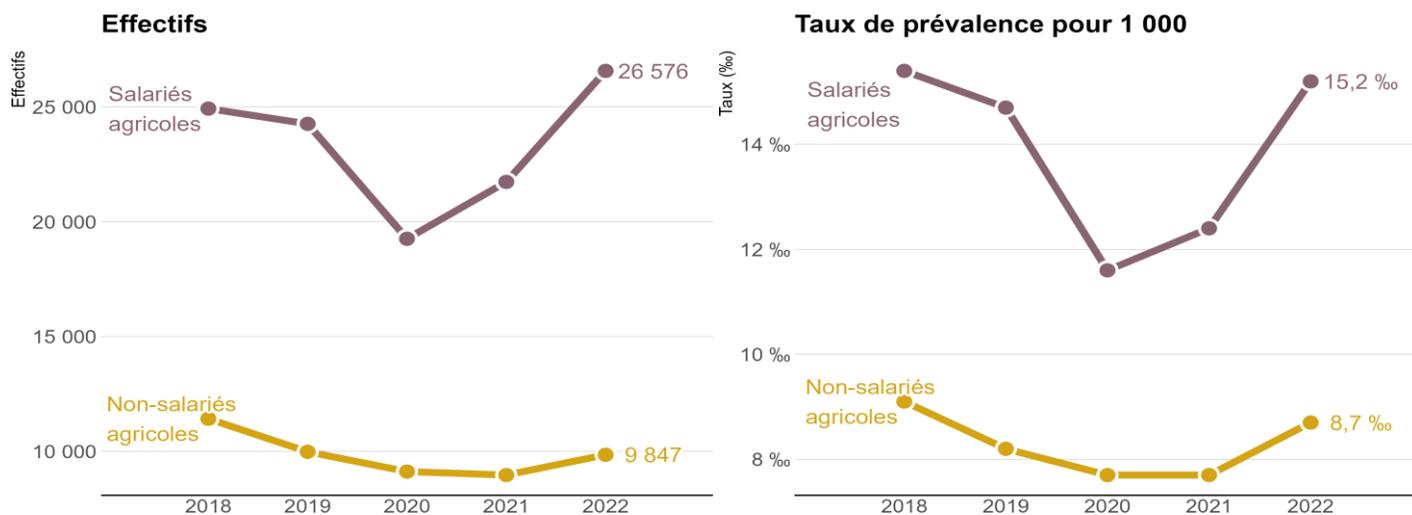
## Indices comparatifs\*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	9 847	78,1	***
Salariés	26 576	94,5	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

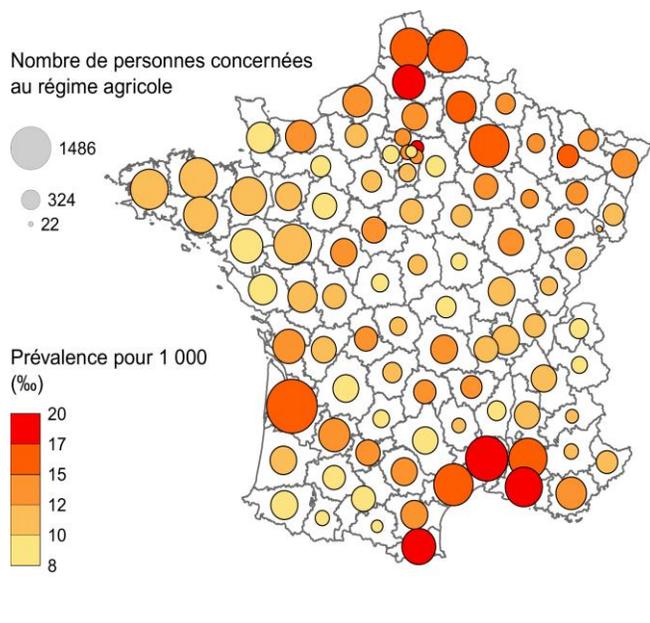


Source: SNDS

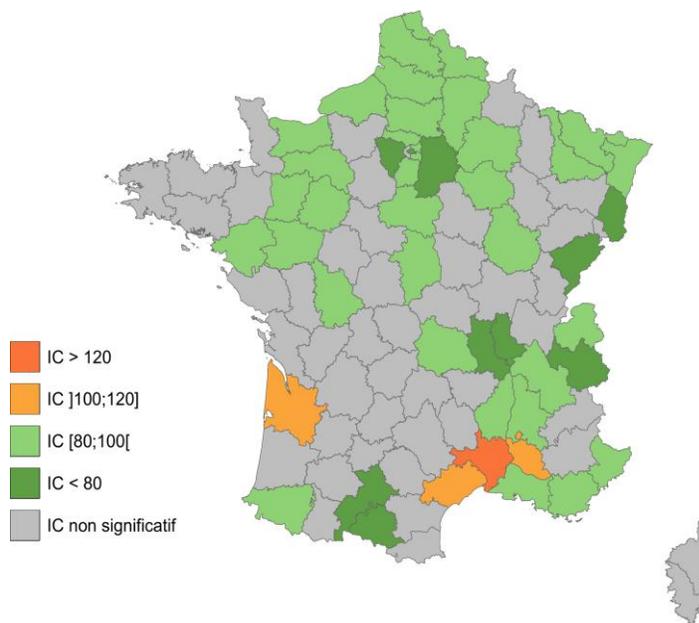


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement antalgique (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA\_ANT\_EXC) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'antalgiques, dans l'année n, mais qui n'ont pas de pathologies (donc en particulier sans prise en charge pour ALD) ou autres traitements chroniques repérés, ni de maternité, ni d'hospitalisations l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



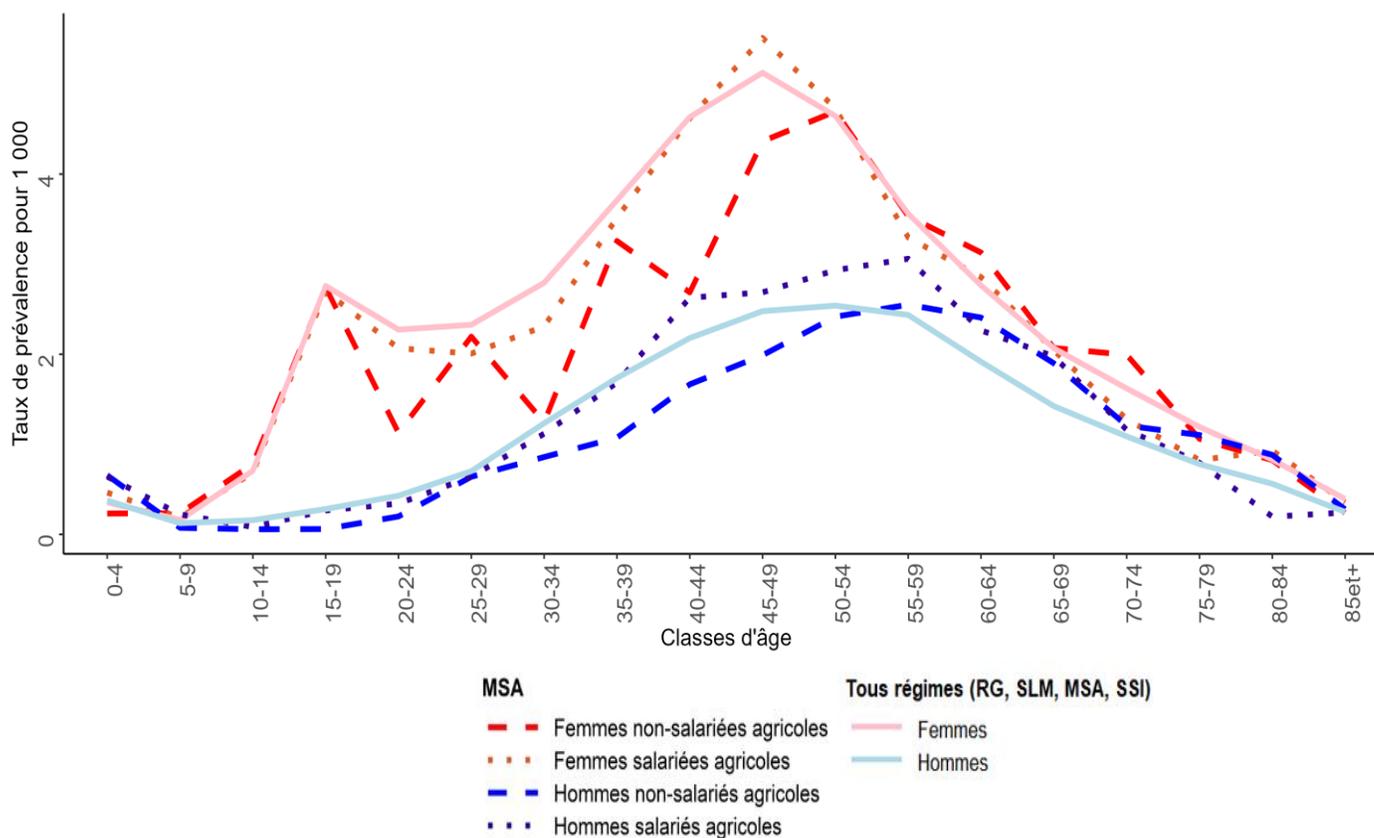
## Traitement AINS\* (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2022

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 838
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 9,19 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 50,4 ans – Âge médian : 52 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,8 % / 55,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 3 563

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime





Source: SNDS

## Indices comparatifs\*

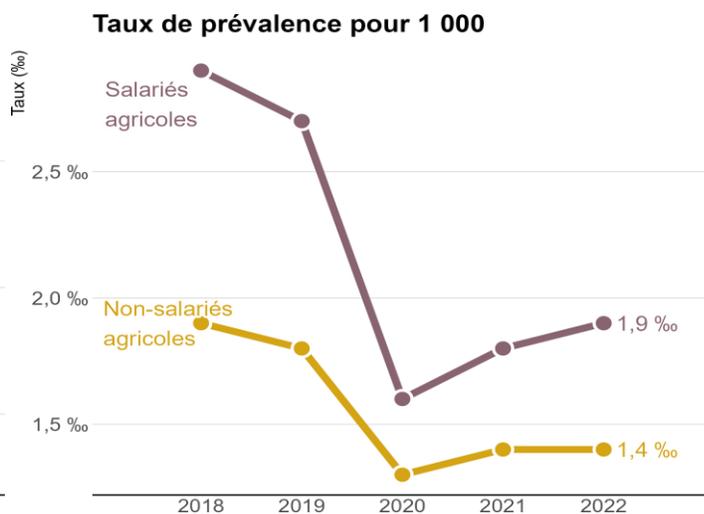
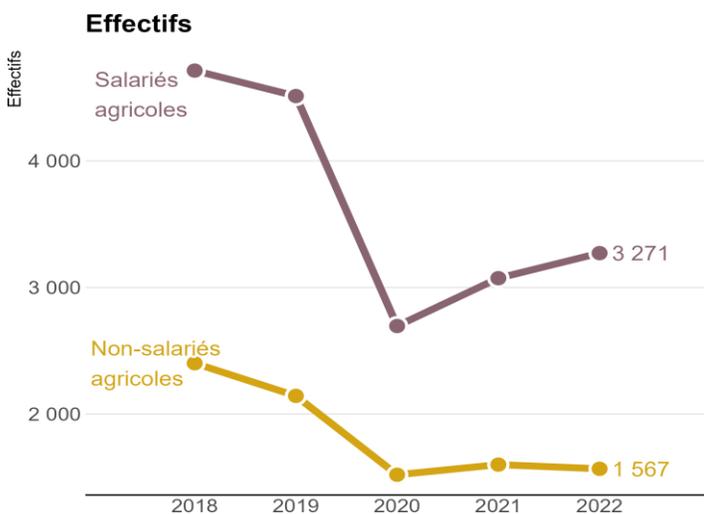
\*Anti-inflammatoires non stéroïdiens

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 567	98,1	Non significatif
Salariés	3 271	102,4	Non significatif

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

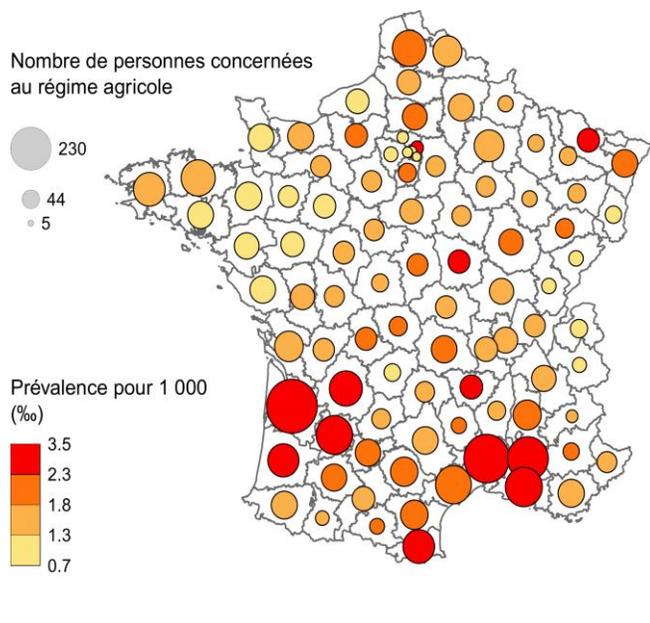


Source: SNDS

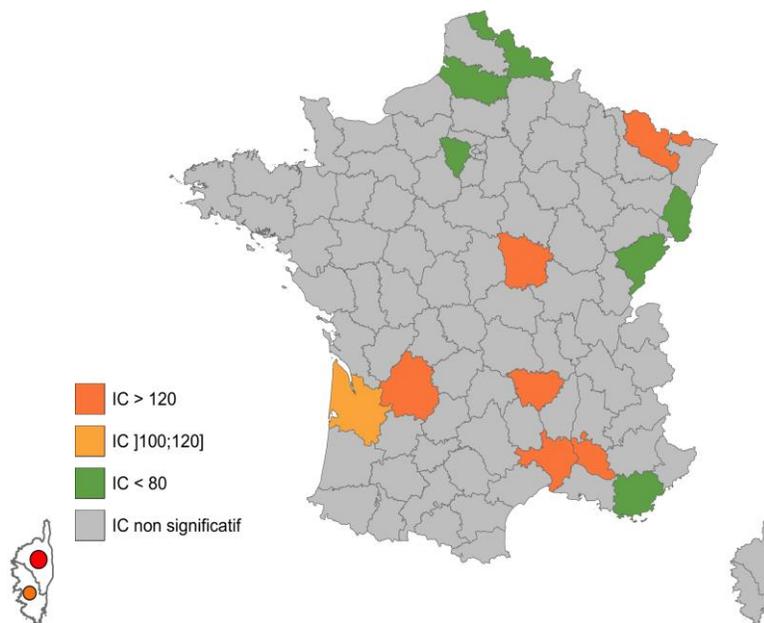


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement ains (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA\_AIN\_EXC) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, dans l'année n, mais qui n'ont pas de pathologies (donc en particulier sans prise en charge pour ALD) ou autres traitements chroniques repérés, ni de maternité, ni d'hospitalisations l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



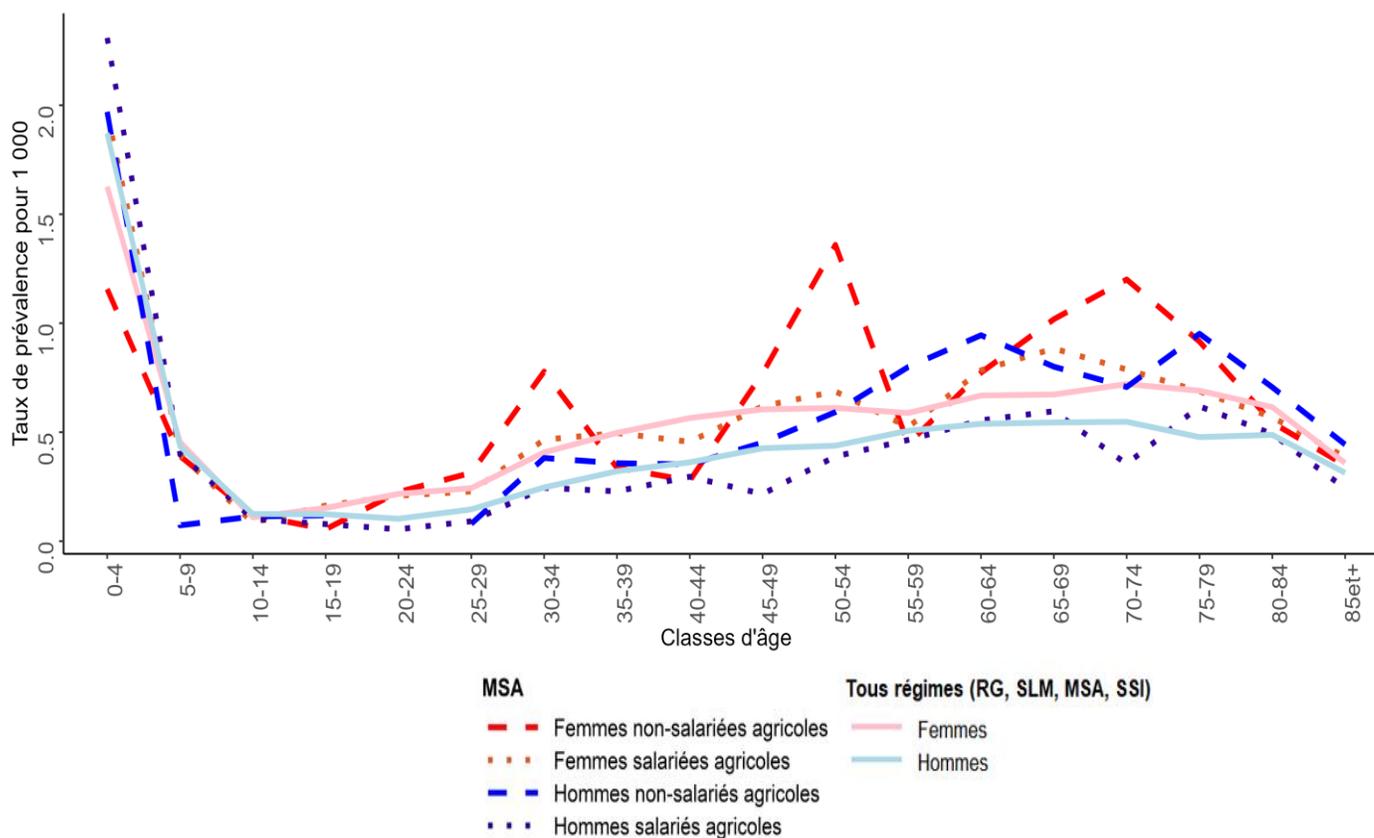
## Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations)

### Au régime agricole en 2022

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 501
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 0,22 %
- Taux de prévalence : 0,5 ‰
- Âge moyen : 52,6 ans – Âge médian : 60 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,6 % / 50,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 1 088

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



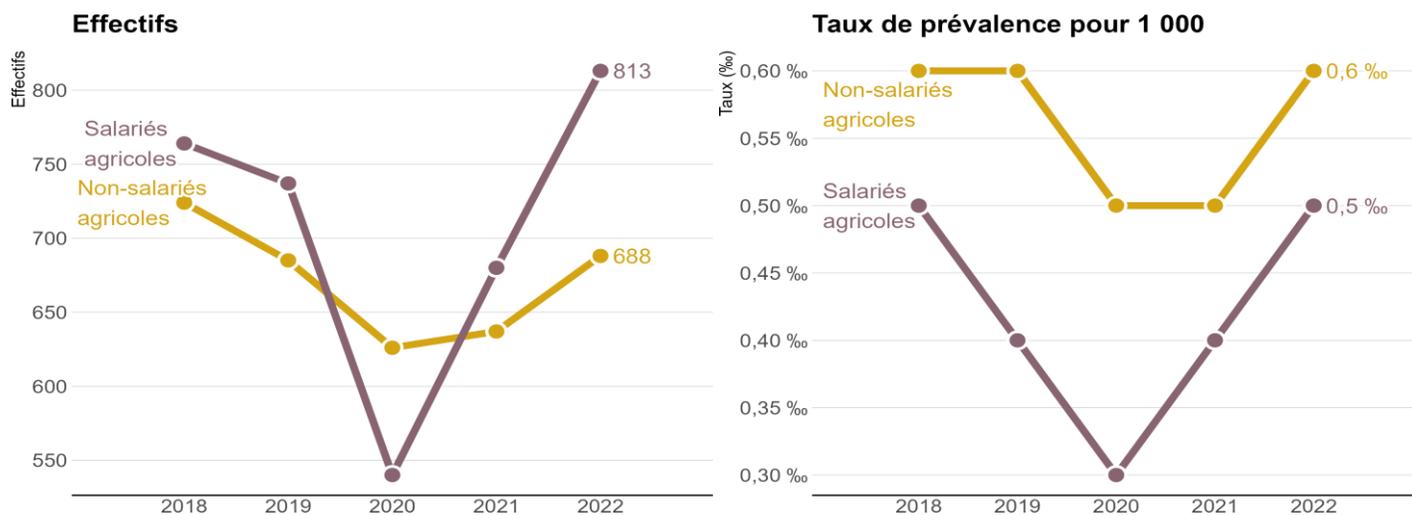
## Indices comparatifs\*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	688	126,7	***
Salariés	813	99,9	Non significatif

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

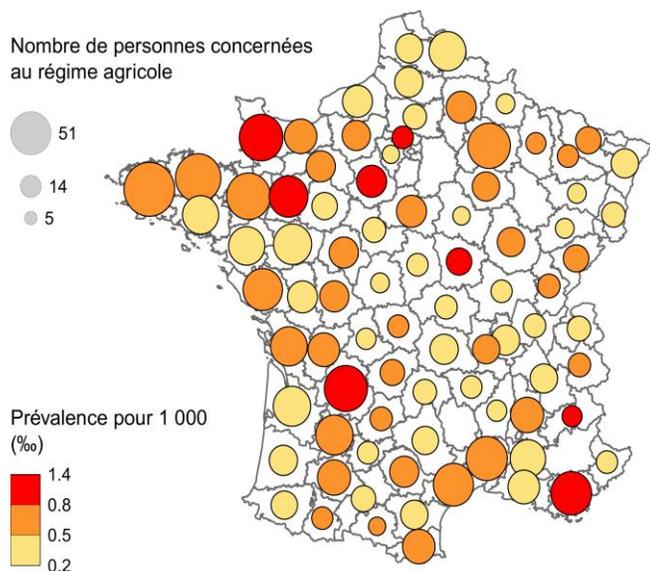


Source: SNDS

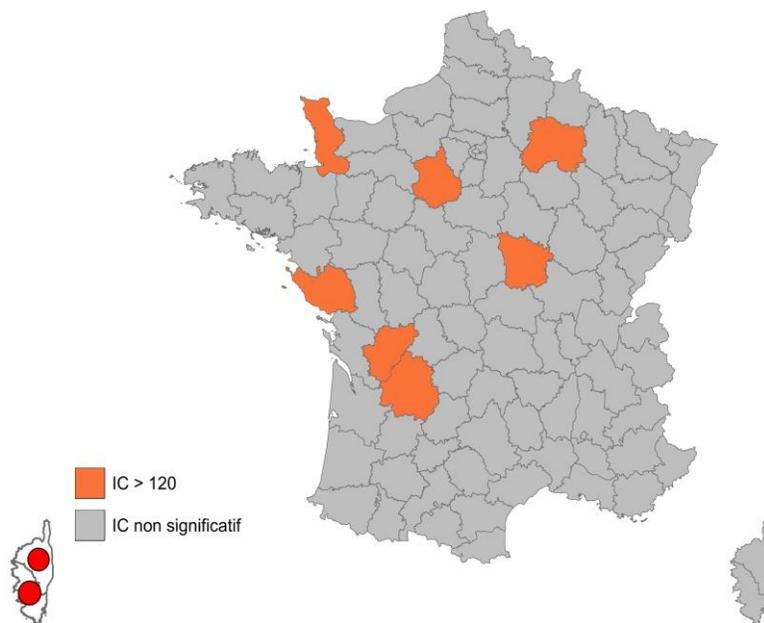


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitement corticoïde (hors pathologies, traitements, maternité ou hospitalisations) (TAA\_COR\_EXC) :

*Personnes ayant reçu au moins 6 délivrances (à différentes dates) de corticoïdes oraux, dans l'année n, mais qui n'ont pas de pathologies (donc en particulier sans prise en charge pour ALD) ou autres traitements chroniques repérés, ni de maternité, ni d'hospitalisations l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.